























des questions relatives à l'application et pour évaluer les besoins d'assistance en matière de mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission.

#### *CONSULTANTS (LIGNE BUDGETAIRE 2.2)*

67. Les services de consultants couvrent les frais d'experts indépendants embauchés pour fournir une expertise ou une main-d'œuvre supplémentaire dans des domaines qui ne peuvent être couverts par les agents nationaux ou le personnel du Secrétariat. Ils comprennent également des experts recrutés au sein des organismes de recherche dans le but d'apporter des compétences spécifiques aux travaux de la Commission, compétences qui font défaut au personnel du Secrétariat. À certaines occasions, les services de consultants ont couvert des missions à court terme de scientifiques régionaux au Secrétariat, la formation ayant été l'un des objectifs. Les frais de déplacements estimés pour les consultants sont ajoutés à ce budget et ne sont qu'approximatifs car ils dépendent du pays d'origine des consultants finalement sélectionnés.
68. Le poste de Responsable informatique est partiellement financé, depuis le début des activités du Secrétariat, par le gouvernement seychellois, en contrepartie des frais de fonctionnement liés à la situation du Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Depuis 2012, le Secrétariat a passé un accord avec le gouvernement seychellois, par lequel les Seychelles, au lieu d'embaucher directement le Responsable informatique, fournissent au Secrétariat le budget permettant d'engager un consultant sur ce poste. Cela permet plus de flexibilité dans le recrutement.

#### *DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (LIGNE BUDGETAIRE 2.3)*

69. Les déplacements sont destinés à couvrir les activités de terrain et la participation du personnel selon les besoins. Les barèmes des Nations unies sont utilisés pour les indemnités journalières et les billets d'avion. Les déplacements suivants sont prévus pour 2014/2015, auxquels s'ajoute une provision pour imprévus :

##### ***Déplacements du personnel***

- Participation du personnel aux réunions de la CTOI hors des Seychelles : Comité technique sur l'allocation des critères (trois membres du personnel pour 4 jours) ; Comité d'application, Comité permanent sur l'administration et la finance et Commission (cinq membres du personnel pour 10 jours) ; Comité scientifique (deux membres du personnel pour 6 jours) ; réunions des groupes de travail (5). Une organisation similaire est prévue pour 2015.

#### *FRAIS DE REUNION (LIGNE BUDGETAIRE 2.4)*

70. Cela comprend l'appui aux réunions de la Commission, du Comité scientifique, du Comité d'application et des groupes de travail. Les frais des réunions comprennent la location des salles et des installations de conférence, les frais accessoires comme les fonctions, les pauses café, le matériel d'interprétation, les photocopies, et l'achat des fournitures de bureau nécessaires à la tenue des réunions. L'estimation est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la majorité des groupes de travail en 2014/2015 auront lieu ailleurs qu'aux Seychelles, bien que des mesures soient prises pour que le plus de réunions possibles aient lieu aux Seychelles, réduisant ainsi les coûts globaux.

#### *FRAIS D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION (LIGNES BUDGETAIRES 2.5 ET 2.6)*

71. Les frais d'interprétation et de traduction sont présentés distinctement pour brosser un tableau plus clair de la structure de ces coûts. Dans le passé, certains de ces frais étaient combinés aux lignes budgétaires des consultants ou des déplacements du personnel, en suivant la structure selon laquelle sont classées les dépenses de la FAO. Cela avait créé quelque confusion quant aux services fournis. Les frais d'interprétation ont été estimés légèrement inférieurs à ceux actuellement engagés en 2013, grâce aux efforts du Service d'interprétation de la FAO pour recruter des interprètes dans la région où se déroule chaque réunion, diminuant ainsi les coûts de déplacement. Une interprétation est prévue lors des réunions du Comité d'application, du Comité permanent d'administration et des finances et de la Commission (huit interprètes pour 10 jours) et du Comité scientifique (six interprètes pour cinq jours), en sus des services d'interprétation fournis au Comité technique sur l'allocation des critères (TCAC), faisant appel à une équipe de quatre interprètes pour trois jours. Aucune interprétation simultanée n'est fournie durant les autres réunions. En revanche, les services de traduction sont requis tout au long de l'année et dépendent du nombre de documents produits pour être distribués à titre officiel aux membres. Il est ainsi difficile de fournir une estimation précise, bien que le nombre de documents à traduire ne cesse d'augmenter. Les frais de déplacements en matière de traduction correspondent aux coûts de participation d'un traducteur aux réunions de la Commission, du Comité scientifique, du Comité d'application et du Comité permanent d'administration et des finances. Comme la charge de travail devrait continuer à augmenter en 2014/2015, des mesures de contrôle des coûts continueront d'être mises en place pour limiter le budget total requis.

*ÉQUIPEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.7)*

72. Le montant prévu pour l'équipement est réduit par rapport à celui de l'année précédente, car le matériel informatique et les logiciels ont été remplacés ou mis à jour en 2013, et qu'aucun achat important de matériel n'est prévu. Des provisions sont prévues pour les équipements nécessaires aux personnels qui rejoindront le Secrétariat.

*DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.8)*

73. Les dépenses de fonctionnement comprennent les coûts associés aux bureaux du siège, y compris les frais de communication (Internet, courrier, téléphone et télécopie), ainsi que l'entretien des locaux et des véhicules dont dispose le Secrétariat. Dans le cadre de l'Accord de siège, le gouvernement de la République des Seychelles assure les frais de location des bureaux à Victoria, les coûts d'électricité et met un véhicule à disposition du Secrétariat.

*IMPRESSION (LIGNE BUDGETAIRE 2.9)*

74. Une autre provision est prévue pour les frais de rédaction technique et d'impression des documents. Cette provision comprend également l'impression du rapport du Comité scientifique (si exigée), la préparation et l'impression des fiches d'identification des espèces (conformément à la demande formulée par le Comité scientifique).

*IMPREVUS (LIGNE BUDGETAIRE 2.10)*

75. Une ligne « imprévus » a été incorporée pour parer aux dépenses non anticipées à ce jour, conformément aux exigences du Règlement financier de la CTOI. Pour les années 2014 et 2015, cette ligne a été fixée à un montant nominal.

*FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS (LIGNE BUDGETAIRE 2.11)*

76. Le Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR) fait face à un manque de fonds disponibles en raison de l'épuisement des fonds accumulés, qui ne sont plus une option viable pour son réapprovisionnement. Le montant minimal requis pour aider les scientifiques et les représentants des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CTOI qui sont des États en développement à participer et/ou contribuer aux travaux de la Commission, du Comité scientifique de la CTOI et de ses Groupes de travail est de 60 000 \$ US par an.

*CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES SEYCHELLES (LIGNE BUDGETAIRE 3)*

77. Le gouvernement de la République des Seychelles apporte une contribution additionnelle chaque mois. Ces fonds sont versés en roupies seychelloises et sont donc convertis au taux de change opérationnel des Nations unies, de telle sorte que le montant en dollars est variable. Cette contribution a été augmentée pour y inclure le financement du poste de Responsable informatique, qui était précédemment directement embauché par le gouvernement seychellois. Ces fonds sont incorporés aux recettes du Secrétariat et comptabilisés comme c'est le cas des Contributions des membres au budget et aux contributions à des fins spéciales.

*FRAIS DE GESTION DES PROJETS DE LA FAO (LIGNE BUDGETAIRE 4)*

78. Des frais de gestion représentant 4,5 % du budget total de la Commission sont perçus par la FAO, tel que défini par l'Accord de la CTOI. Il convient de noter que, dans le passé, la Comité financier de la FAO a rejeté les demandes de la Commission de renoncer à ces frais, mais le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources de la FAO a autorisé la CTOI à ouvrir un projet avec 0% de frais de gestion pour le Fonds de participation aux réunions.

79. Les tableaux 12 et 13 résument le barème indicatif des contributions basé sur la formule contenue dans l'annexe du Règlement financier.

**FINANCEMENT EXTRABUDGETAIRES**

80. Les ressources extrabudgétaires, comme cela a été le cas par le passé, sont utilisées pour financer la coopération technique et les activités de renforcement des capacités pour lesquelles le budget régulier est insuffisant. La CTOI reçoit des fonds sous la forme de subventions, dans le cadre de projets, ou de contributions volontaires. Les tableaux 06, 07 et 08 présentent un aperçu des ressources extrabudgétaires assurées pour la période 2014-2015.

---

**ACTIONS SUGGEREES AU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

81. Le CPAF devrait :

- a) **PRENDRE NOTE** des estimations budgétaires et des documents de référence pour le programme de travail du Secrétariat pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015 et des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2016.
- b) **RECOMMANDER** à la Commission un budget et un barème de contributions pour les exercices financiers 2014 et 2015, pour examen.

**Tableau 2.** Activités de renforcement des capacités proposées par le Comité scientifique pour 2014/2015.

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS16.10: Para 32	Le CS <b>RECOMMANDE</b> à la Commission d'accroître la ligne budgétaire allouée au renforcement des compétences au sein de la CTOI afin que des ateliers/formations sur le renforcement des compétences puissent être organisés en 2014 et 2015 concernant la collecte, la déclaration et l'analyse des données de prises et effort des thons néritiques et espèces apparentées. Si nécessaire, cette session de formation comprendra des informations expliquant l'ensemble du processus de la CTOI, depuis la collecte des données jusqu'à leur analyse, ainsi que la manière dont les informations recueillies sont utilisées par la Commission pour élaborer des mesures de conservation et de gestion. Ce financement servira principalement à une assistance spécifique par pays (missions d'assistance sur les données) pour la collecte et la déclaration.	11 000	36 000	CTOI	
Recommandation CS16.15: Para 39	Le CS <b>RECOMMANDE</b> à la Commission d'allouer des fonds, dans ses budgets 2014 et 2015, pour que le Secrétariat de la CTOI facilite la formation des CPC possédant des flottilles de fileyeurs aux méthodes de réduction des prises accessoires, à l'identification des espèces et aux méthodes de collecte des données.	19 000	36 000	CTOI	
Recommandation CS16.50: para 116	Le CS <b>RECOMMANDE</b> à la Commission d'allouer des fonds dans les budgets 2013 et 2014 pour qu'un expert en ESG puisse être engagé pour une durée de 30 jours par an, afin de renforcer les compétences disponibles au sein des CPC de la CTOI et pour qu'un fonds de participation soit créé afin de couvrir les dépenses liées aux ateliers du GTM programmés, comme indiqué dans le Tableau 12 du rapport CS16. Cette activité sera cofinancée par le Projet ZADJN sur les thons. Le développement du modèle opérationnel sera financée par le Projet COI-SmartFish (SFP) sur une durée de deux ans (voir le <b>Tableau 8</b> pour plus de détails).		170 000		COI-SFP
S17, Para 21.	La Commission <b>A DÉCIDÉ</b> de démarrer un processus consultatif avec les gestionnaires, scientifiques et autres parties prenantes pour discuter de la mise en œuvre de l'ESG de la CTOI. Cette activité sera également partiellement cofinancée par le Projet ZADJN sur les thons, à une hauteur pas encore déterminée.	15 000	20 000	CTOI	
Recommandation CS16.66: para 178	Le CS <b>RECOMMANDE</b> que la Commission envisage de financer les futures activités dans le cadre du Mécanisme régional d'observateurs en allouant des fonds spécifiques à la mise en œuvre des activités de développement des capacités dans les pays côtiers en développement de la région de la CTOI ( <i>cf</i> Tableau 17 du rapport de CS16).	16 000	23 000	CTOI	
Budget régulier	Co-financement de l'Atelier régional sur l'aide à l'application des résolutions de la CTOI (Malaisie, 11-14 février)	20 000		CTOI	
Budget régulier	Co-financement de l'Atelier régional d'appui à l'application des exigences de la CTOI pour la collecte et la déclaration des données des pêches à la CTOI (Maurice, 18-21 mars)	30 000		CTOI	
<b>À financer sur le budget régulier 2014/2015</b>		<b>111 000</b>	<b>115 000</b>		
<b>Financements complémentaires à trouver</b>		<b>0</b>	<b>170 000</b>		
<b>Total</b>		<b>111 000</b>	<b>285 000</b>		

**Tableau 3.** Consultations proposées pour les années 2014 et 2015, incluant les financements extrabudgétaires

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS16.17: Para 41	<b>NOTANT</b> qu'il existe, dans les pays possédant des pêcheries ciblant les requins et dans les bases de données des organisations gouvernementales et non gouvernementales, une littérature abondante sur les pêcheries ciblant les requins pélagiques et sur leurs interactions avec les pêcheries ciblant les thons et espèces apparentées, le CS <b>CONVIENT</b> qu'un exercice majeur d'extraction des connaissances à partir des données ( <i>data mining</i> ) était nécessaire afin de compiler les données de toutes les sources possibles et de tenter de reconstruire les séries de captures historiques des espèces de requins les plus fréquemment pêchées, en particulier le requin bleu et le requin océanique. A cet égard, le CS <b>RECOMMANDE</b> à la Commission d'allouer des fonds destinés à cette activité dans les budgets 2014 et 2015 de la CTOI.		60 000		à définir
Recommandation CS16.18: Para 42	Le CS <b>RECOMMANDE</b> que le Secrétariat de la CTOI facilite un processus d'élaboration de protocoles d'échantillonnage standardisés pour les espèces accessoires que l'on pense être fortement affectées par les pêcheries de la CTOI. Les protocoles établis par la WCPFC pourraient être un bon point de départ. Étant donné le manque de ressources en personnel du Secrétariat pour réaliser directement ce travail, la Commission souhaitera peut-être allouer des fonds suffisants dans son budget 2014 pour embaucher un consultant pour faire ce travail, sous la direction du Secrétariat. L'objectif principal serait d'aider les CPC à recueillir les informations de façon régulière et standardisée, ce qui permettrait d'améliorer l'évaluation des impacts des pêcheries sur les espèces, groupes d'espèces et écosystèmes.		25 000		à définir
Recommandation CS16.48: Para 110	Le CS <b>NOTE</b> que le Secrétariat de la CTOI prévoit de reprendre la publication du Recueil statistique de la CTOI sous forme électronique, et entre autres la création d'un outil de consultation en ligne au sein du site Internet de la CTOI, qui permettra aux utilisateurs du site Internet de filtrer les données de capture nominale et de prises et effort au moyen de critères et de visualiser les résultats sous forme de tableau ou de graphique, comprenant différents types de diagrammes, figures et de cartes. Ce travail facilitera l'utilisation par le grand public des informations présentes dans les bases de données de la CTOI et <b>RECOMMANDE</b> au Secrétariat de la CTOI d'entreprendre cette tâche en 2014 et de présenter ce nouveau système lors de la prochaine réunion du GTCDS, pour d'éventuelles suggestions..	10 000	25 000	CTOI	
Recommandation CS16.37: Para 82	<b>NOTANT</b> qu'en 2011, le président du GTPP, en collaboration avec le Secrétariat de la CTOI, les fondations sur les porte-épées et d'autres parties intéressées, a lancé un processus visant à faciliter l'acquisition de données de prises-et-effort et de tailles de la pêche sportive, en élaborant et diffusant des formulaires de déclaration aux centres de pêche sportive dans la région, le CS <b>RECOMMANDE</b> que le président et le vice-président travaillent en collaboration avec le Secrétariat de la CTOI et l' <i>African Billfish Foundation</i> pour trouver une source de financement approprié et un investigateur principal (université ou consultant) pour entreprendre le projet décrit à l'Annexe VI du rapport de GTPP11 (IOTC-2013-WPB11-R). L'objectif de ce projet sera d'améliorer la récupération de données à partir des pêcheries sportives et récréatives dans la région occidentale de l'océan Indien. Le président du GTPP diffusera cette note aux bailleurs de fonds potentiels, au nom du GTPP. Une note conceptuelle similaire pourrait être élaborée, à une date ultérieure, pour d'autres régions de la zone de		50 000		COI-SFP

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
	compétence de la CTOI.				
Recommandation CS16.43: Para 92	Le CS <b>A SOULIGNÉ</b> l'excellent travail réalisé en 2013 par les consultants de la CTOI sur une série de projets allant de l'évaluation de la stratégie de gestion à l'évaluation SS3 du patudo, et <b>RECOMMANDE</b> que leur contrat soit renouvelé pour l'année à venir pour compléter les compétences disponibles au sein des CPC. Les stocks de germon et d'albacore seront réalisés respectivement en 2014 et 2015.	24 000	24 000	CTOI	
Recommandation S17 Para 101	La Commission <b>DÉCIDE</b> qu'une seconde évaluation des performances de la CTOI sera réalisée en 2014, dont les termes de référence seront élaborés par les CPC intéressées et diffusés pour validation par le biais d'une circulaire de la CTOI.	26 000	26 000	CTOI	
Recommandation CS15.66: para 178	Le CS <b>RECOMMANDE</b> que la Commission envisage de financer les futures activités dans le cadre du Mécanisme régional d'observateurs en allouant des fonds spécifiques à la mise en œuvre des activités de développement des capacités dans les pays côtiers en développement de la région de la CTOI ( <i>cf</i> Tableau 17 du rapport de CS16). Bien que cela ait été identifié comme une consultation, cela fait également partie des responsabilités du nouveau Chargé scientifique. Ces coûts sont associés au renforcement des capacités.	10 500	22 000	CTOI	
Budget régulier	Le Comité scientifique et les groupes de travail ont reconnu que la participation d'experts externes ayant une expertise considérable en évaluation des stocks ainsi que d'autres compétences, a amélioré la qualité des travaux menés ces quatre dernières années et ont ainsi recommandé que la Commission continue de soutenir la participation de ces « experts invités ». En 2014, il est prévu que six experts invités participeront aux réunions scientifiques de la CTOI.	23 500	25 000	CTOI	
Budget régulier	Le poste de Responsable informatique est en partie financé par le Gouvernement des Seychelles, une manière de réduire les frais entraînés par la localisation du Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Les frais complémentaires requis par l'embauche de ce consultant sont reflétés dans cette ligne.	3000	3500	CTOI	
Recommandation CS16.72: para 206	Renouveler la saisie des données dans le cadre de l'accord de partenariat ASFA. Afin de traiter la masse de documents accumulés, le Secrétariat contractera en 2014 et 2015 l'un des centres de saisie ASFA .	5 000	5 000	CTOI	
Recommandations du CS en 2015	Les recommandations découlant du CS18 pourront être financées sur cette ligne.		15 000		
<b>À financer sur le budget régulier 2014/2015</b>		<b>102 000</b>	<b>145 500</b>		
<b>Financements complémentaires à trouver</b>		<b>0</b>	<b>135 000</b>		
<b>Total</b>		<b>102 000</b>	<b>280 500</b>		



**Tableau 4.** Activités d'impression/publication scientifiques proposées pour 2014/2015.

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS16.30: Para 65	Le CS <b>RECOMMANDE</b> que la Commission alloue des fonds dans ses budgets 2014 et 2015 afin de produire et d'imprimer ces Directives de la CTOI pour de bonnes pratiques de libération et de manipulation indemne des cétaqués encerclés. Ces directives pourraient être intégrées dans les cartes d'identification des cétaqués de la CTOI : « <i>Identification des cétaqués dans les pêcheries pélagiques de l'océan Indien</i> ».		12 000		à définir
Recommandation CS16.31: Para 67	Le CS <b>RECOMMANDE</b> les <i>Directives pour la libération et la manipulation des requins-baleines encerclés</i> suivantes, lesquelles devraient faire l'objet d'une page supplémentaire dans les guides d'identification des requins de la CTOI.		6000		à définir
Recommandation CS16.32: Para 68	Le CS <b>RECOMMANDE</b> que la Commission alloue des fonds dans son budget 2014 afin de produire et d'imprimer ces Directives de la CTOI pour de bonnes pratiques de libération et de manipulation des requins-baleines encerclés, et de les intégrer aux fiches d'identification existantes de la CTOI sur l'« <i>Identification des requins et des raies dans les pêcheries pélagiques de l'océan Indien</i> ».		7100	CTOI	
Recommandation CS16.57: Para 141	Le CS <b>A EXPRIMÉ</b> ses remerciements au Secrétariat de la CTOI et aux experts impliqués dans le développement des fiches d'identification des porte-épées et <b>RECOMMANDE</b> que les fiches soient traduites dans les langues suivantes, par ordre de priorité : farsi, arabe, indonésien, swahili, espagnol, portugais, sri-lankais et thaïlandais ; et également que la Commission alloue des fonds à cet effet. Le Secrétariat devrait utiliser les fonds restants en 2013 dans la ligne budgétaire de renforcement des capacités pour traduire les fiches.	8740		CTOI	
Recommandation CS16.58 Para 142	Le CS <b>RECOMMANDE</b> que la Commission alloue des fonds additionnels en 2014-2015 pour finir la traduction des jeux de fiches d'identification des porte-épées (inclus dans la Recommandation CS16.57)				
Recommandation CS16.59: Para 143	Le CS <b>REMERCIÉ</b> le Secrétariat de la CTOI et les autres experts impliqués dans l'élaboration des fiches d'identification des tortues marines, oiseaux de mer et requins et <b>RECOMMANDE</b> de traduire ces fiches dans les langues suivantes, par ordre de priorité : farsi, arabe, espagnol, portugais et indonésien, et à la Commission d'allouer des fonds à cet effet.	12 000		CTOI	
Recommandation CS16.60: Para 144	Le CS <b>RECOMMANDE</b> à la Commission d'allouer des fonds supplémentaires en 2014 pour traduire et imprimer d'autres jeux de fiches d'identification des requins, oiseaux de mer et tortues marines (inclus dans la Recommandation CS16.59).				
Recommandation CS16.61: Para 144	Le CS <b>RECOMMANDE</b> à la Commission d'allouer des fonds, dans le budget 2014-2015, destinés à l'élaboration et l'impression de jeux de fiches d'identification des trois espèces de thons tropicaux, deux espèces de thons tempérés et six espèces de thons néritiques et thazards sous mandat de la CTOI. Le Secrétariat de la CTOI recherchera des fonds auprès de bailleurs de fonds potentiels afin d'imprimer des jeux supplémentaires des fiches d'identification.	10 645	16 000	CTOI	à définir

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS16.62: para 146	<b>NOTANT</b> la confusion continuelle dans la terminologie des divers types d'hameçons utilisés dans les pêcheries sous mandat de la CTOI (par ex. hameçon thonier vs. hameçon en J ; définition d'un hameçon circulaire), le CS <b>RECOMMANDE</b> à la Commission d'allouer des fonds dans le budget 2014-2015 de la CTOI pour élaborer un guide d'identification des hameçons et engins de pêche pélagiques utilisés dans les pêcheries sous mandat de la CTOI. Les coûts totaux de production et d'impression des 1 000 premiers jeux de guides d'identification sont estimés à environ 16 500 US\$ au plus. Le Secrétariat de la CTOI recherchera des fonds auprès de bailleurs de fonds potentiels afin d'imprimer des jeux supplémentaires de fiches d'identification au prix de 5 500 US\$ pour 1000 jeux de fiches.	16 500	5500	CTOI	à définir
	<b>À financer sur le budget régulier 2014/2015</b>	<b>31 385</b>	<b>23 100</b>		
	<b>Financements complémentaires à trouver</b>	<b>16 500</b>	<b>23 500</b>		
	<b>Total</b>	<b>47 885</b>	<b>46 600</b>		

**Tableau 5.** Ateliers scientifiques proposés pour 2014/2015.

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS16.33: Para 74	Le CS A <b>ADOPTÉ</b> le Programme pluriannuel sur les requins présenté en Annexe I du document IOTC-2013-SC16-18 et <b>RECOMMANDE</b> qu'un programme pluriannuel détaillé soit préparé par un petit groupe de spécialistes des requins et par le Secrétariat de la CTOI, couvrant les divers aspects abordés dans le document IOTC-2013-SC16-18. Le budget de la CTOI pour 2014 devrait inclure des fonds pour permettre au petit groupe de spécialiste et au Secrétariat de la CTOI de participer à une courte réunion ad-hoc.	10 000		CTOI	
		10 000			WWF
	<b>À financer sur le budget régulier 2014/2015</b>	<b>10 000</b>			
	<b>Financements complémentaires à trouver</b>	<b>10 000</b>			
	<b>Total</b>	<b>20 000</b>			

**Tableau 6.** Application : proposition de ressources extrabudgétaires pour le renforcement des capacités en 2014/2015.

<b>Objectif/Description</b>	<b>Institution</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
Développement d'une application en ligne sur les mesures du ressort de l'État du port.	Banque mondiale/PGO	131 000	34 000	165 000
Atelier régional sur l'aide à l'application des résolutions de la CTOI, 11-14 février 2014, Kuala Lumpur, Malaisie	BOBLME	63 000		63 000
Missions de suivi sur l'application et les mesures du ressort de l'État du port (LKA, MDG, IDN, MUS, MOZ, KEN, TZA, SYC).	EU	14 000		
	COI-SmartFish	24 000	24 000	43 000
	Banque mondiale/PGO	5 000		
Missions d'aide à l'application et sur les mesures du ressort de l'État du port (RSA, MYS, THA, MDV, IND)	EU	50 000		85 000
	Banque mondiale/PGO	35 000		
Atelier régional sur l'aide à l'application des résolutions de la CTO	COI-SmartFish		129 000	129 000
Formation régionale sur les mesures du ressort de l'État du port	COI-SmartFish	100 000		100 000
	Banque mondiale/PGO	20 000		20 000
Examen du droit et des réglementations sur la pêche afin de s'assurer que les cadres juridiques sont adéquats pour que les membres puissent mettre en œuvre les résolutions adoptées par la Commission des thons de l'océan Indien	Banque mondiale/PGO	105 000	60 000	165 000
Examen des options pour un Mécanisme d'arraisonnement et d'inspection en mer	WWF	11 500		11 500
	<b><i>SOUS-TOTAL APPLICATION 2014/2015</i></b>			<b><i>805 500</i></b>

**Tableau 7.** Données et science : proposition de ressources extrabudgétaires pour le renforcement des capacités en 2014/2015.

<b>Objectif/Description</b>	<b>Institution</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
Atelier de Maurice sur la déclaration des données	BOBLME	50 000		110 000
	COI-SmartFish	60 000		
Activités BOBLME (de la science à la gestion et renforcement des capacités sur les politiques)	BOBLME	50 000		50 000
Développement d'une base de données pour les pêcheries sri-lankaises	BOBLME	2 500		2 500
Phases 1 et 2 du Projet pilote en Indonésie d'aide à la DGCF indonésienne pour la mise en œuvre des dispositions du Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI concernant les pêcheries côtières de l'ouest et du nord de Sumatra, et proposition d'une stratégie d'échantillonnage pour les autres provinces indonésiennes, sur la base des résultats du projet pilote.	BOBLME	120 000	30 000	150 000
	OFCF	10 000		10 000
<i>Data Mining</i> en Malaisie	OFCF	5 000		5 000
Atelier sur la collecte des données en Indonésie –Sumatra ouest	OFCF	30 000		30 000
Atelier sur la collecte des données en Indonésie –Bali-Nusatenggara ouest	OFCF	25 000		25 000
<i>Data Mining</i> en Thaïlande	OFCF	5 000		5 000
Assistance SmartFish sur la collecte des données aux Comores et à Madagascar (janvier-mars 2014)	COI-SmartFish	30 000		30 000
Renforcement des capacités sur la science/les décisions de gestion	DFAT Australie	80 000		80 000
Atelier sur la gestion des données en Indonésie –Sumatra	OFCF	30 000		30 000
Formation à l'évaluation des stocks en Afrique du sud	UE	100 000		100 000
	<b>SOUS-TOTAL SCIENCE &amp; DONNÉES 2014/15</b>			<b>627 500</b>
	<b>TOTAL RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>			<b>1 433 000</b>
	<b>(Tableaux 7 &amp; 8)</b>			

**Tableau 8.** Consultations : proposition de ressources extrabudgétaires pour le renforcement des capacités en 2014/2015.

<b>Objectif/Description</b>	<b>Institution</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
<b><i>APPLICATION</i></b>				
FAO/GEF ZADJN développement LCNA - Développeur (4 mois : juin-septembre)	FAO/GEF ZADJN	70 000		70 000
FAO/GEF ZADJN développement LCNA – Gestionnaire LCNA (6 mois : novembre-décembre)	FAO/GEF ZADJN	30 000		35 000
FAO/GEF ZADJN développement LCNA - Gestionnaire LCNA (6 mois : janvier-avril)	FAO/GEF ZADJN	70 000		70 000
<b><i>SOUS-TOTAL APPLICATION 2014/2015</i></b>				<b><i>170 000</i></b>
<b><i>SCIENCE ET DONNÉES</i></b>				
ESG modèle opérationnel pour les thons tropicaux (YFT, SKJ and BET).	COI-SmartFish	170 000		170 000
Développement d'une base de données en ligne des clubs de pêche sportive	COI-SmartFish	20 000		20 000
Développement d'une base de données pour les pêcheries sri-lankaises	BOBLME	5 000		5 000
<b><i>SOUS-TOTAL SCIENCE &amp; DONNÉES 2014/2015</i></b>				<b><i>195 000</i></b>
<b><i>TOTAL CONSULTANTS 2014/2015</i></b>				<b><i>365 000</i></b>

Légende :

Banque mondiale/PGO : Banque mondiale/Partenariat global pour les océans

BOBLME : Programme sur le grand écosystème marin du Golfe du Bengale

Chine : Contribution au fonds de renforcement des capacités de la CTOI (Résolution 12/10)

COI : Commission de l'océan Indien

COI-Smartfish : Projet régional sur les pêches de la COI, financé par l'UE

DFAT : Département des affaires étrangères et du commerce (Australie)

ESG : évaluation de la stratégie de gestion

FAO/GEF ZADJN : Projet thonier sur les zones au-delà de la juridiction nationale

LCNA : Liste consolidée des navires autorisés

MSA : Mission de soutien à l'application

OFCF : *Overseas Fisheries Cooperation Foundation of Japan*

PSM : mesures du ressort de l'État du port

UE : Union européenne

UE DG-MARE : Contribution au fonds de renforcement des capacités de la CTOI (Résolution 12/10)

**Tableau 9.** Calendrier des réunions de la CTOI requérant l'appui du Secrétariat en 2014 et proposition pour 2015

Réunion	2014		2015 (provisoire)	
	Date	Lieu	Date	Lieu
18 <sup>e</sup> Session de la Commission +CPAF et CdA	26 mai – 5 juin	Sri Lanka	À DÉFINIR	À DÉFINIR
Groupe de travail sur les thons néritiques	2–5 juillet (4j)	Phuket, Thaïlande	1–9 juillet (4j)	À DÉFINIR
Groupe de travail sur les thons tempérés	28–31 juillet (4j)	Busan, Corée	-	-
Groupe de travail sur les porte-épée	21–25 octobre (5j)	Shimizu, Japon (ou Tanzanie; Kenya)	début juin (5j) ou fin octobre (5j)	Algarve, UE, Portugal
Groupe de travail sur les écosystèmes et les captures accessoires	27–31 octobre (5j)	Shimizu, Japon (ou Tanzanie; Kenya)	Prior to the WPEB (5j)	Algarve, UE, Portugal
Atelier sur l'évaluation de la stratégie de gestion	15–16 novembre (2j)	Bali, Indonésie		
Groupe de travail sur les thons tropicaux	17–21 novembre (5j)	Bali, Indonésie	13–17 ou 20–24 octobre (5j)	À DÉFINIR
Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques	10–12 décembre (3j)	Victoria, Seychelles	À DÉFINIR	À DÉFINIR
Groupe de travail sur les méthodes	13–14 décembre (2j)	Victoria, Seychelles	À DÉFINIR	À DÉFINIR
Comité scientifique	16–20 décembre (5j)	Victoria, Seychelles	24–28 novembre (5j)	Bali, Indonésie
Groupe de travail sur la capacité de pêche	-	-	-	-
CTCA 3	À DÉFINIR	À DÉFINIR		

**Tableau 10.** Détail des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 (en USD)

<b>Item</b>	<b>Dépenses 2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Remarques</b>
Appui au renforcement des capacités	<b>74743</b>	<b>111000</b>	<b>115000</b>	Ateliers pour augmenter la sensibilisation aux questions scientifiques et d'application
Consultants	<b>73746</b>	<b>125500</b>	<b>145500</b>	Y compris les experts invités aux GT et les présidents des GT.
Déplacements des fonctionnaires	<b>205473</b>	<b>181471</b>	<b>191400</b>	
Logistique des réunions	<b>166438</b>	<b>46235</b>	<b>55000</b>	Comprend la location des locaux, l'équipement, le transport, les fournitures pour les réunions...
Interprétation	<b>139748</b>	<b>101000</b>	<b>120000</b>	
Traduction	<b>91063</b>	<b>101783</b>	<b>105000</b>	
Impression (supports de communication)	<b>20505</b>	<b>31385</b>	<b>23100</b>	Inclut l'impression de publications exceptionnelles, l'impression et la distribution des fiches d'identification des espèces.
Équipement	<b>22407</b>	<b>15775</b>	<b>16500</b>	Renouvellement de routine du matériel informatique et des logiciels.
Dépenses de fonctionnement	<b>47238</b>	<b>61500</b>	<b>69300</b>	Inclut les frais de fonctionnement liés aux bureaux, aux communications, à l'affranchissement, à la maintenance des véhicules.
Imprévus	<b>5432</b>	<b>6000</b>	<b>6600</b>	Exigé par le Règlement financier.
Fonds de participation aux réunions	-	<b>60000</b>	<b>60000</b>	Voyage des délégués aux réunions annuelles du CdA, du CPAF et de la Commission
<b>Total</b>	<b>846793</b>	<b>841649</b>	<b>907400</b>	



**Tableau 11.** Détail des dépenses de fonctionnement générales en 2014 (en \$ US)

<b>Catégorie</b>	<b>Budget</b>
Téléphone	12 000
Connexion Internet	10 800
Affranchissement	2 000
Fournitures de bureau	8 100
Mobilier et maintenance des bureaux	1 700
Ménage	3 300
Sécurité des bureaux	1 900
Maintenance des véhicules	5 700
Enquête sur les salaires locaux	6 000
Développement/maintenance du site web	10 000
<b>Total</b>	<b>61 500</b>

**Tableau 12.** Détail des dépenses de fonctionnement générales en 2014 (en USD)

<b>Catégorie</b>	<b>Budget</b>
Téléphone	13 000
Connexion Internet	14 000
Affranchissement	2 000
Fournitures de bureau	8 100
Mobilier et maintenance des bureaux	8 300
Ménage	3 300
Sécurité des bureaux	1 900
Maintenance des véhicules	8 700
Maintenance du site web	10 000
<b>Total</b>	<b>69 300</b>

**Tableau 13.** Barème indicatif de contributions pour 2014 (en USD)

Pays	Classification Banque Mondiale (2011)	Membre OCDE	Prises moyennes pour 2009–2011 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)*
Australie	Haute	Oui	5 385	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$14 253	\$148 536
Belize	Moyenne	Non	< 400t	\$9 973	\$0	\$28 105	\$114	\$38 192
Chine	Moyenne	Non	65 407	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$34 619	\$84 587
Comores	Basse	Non	5 328	\$9 973	\$11 891	\$0	\$2 821	\$24 684
Érythrée	Basse	Non	962	\$9 973	\$11 891	\$0	\$509	\$22 373
Communauté européenne	Haute	Oui	183 194	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$484 905	\$619 189
France (Terr.)	Haute	Oui	19 978	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$52 880	\$187 164
Guinée	Basse	Non	< 400t	\$9 973	\$11 891	\$0	\$263	\$22 127
Inde	Moyenne	Non	143 708	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$76 077	\$126 046
Indonésie	Moyenne	Non	356 862	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$188 919	\$238 887
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	168 437	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$89 168	\$139 137
Japon	Haute	Oui	19 901	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$52 678	\$186 961
Kenya	Basse	Non	736	\$9 973	\$11 891	\$0	\$406	\$22 269
Corée, République de	Haute	Oui	2 196	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$5 814	\$140 097
Madagascar	Basse	Non	8 650	\$9 973	\$11 891	\$0	\$4 579	\$26 443
Malaisie	Moyenne	Non	26 498	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$14 028	\$63 996
Maldives	Moyenne	Non	98 100	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$51 933	\$101 902
Maurice	Moyenne	Non	774	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$410	\$50 378
Mozambique	Basse	Non	< 400t	\$9 973	\$11 891	\$0	\$1 489	\$23 353
Oman	Haute	Non	22 604	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$10 582	\$144 865
Pakistan	Moyenne	Non	52 940	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$28 026	\$77 994
Philippines	Moyenne	Non	636	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$337	\$50 305
Seychelles	Moyenne	Non	75 911	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$40 187	\$90 155
Sierra Leone	Basse	Non	< 400t	\$9 973	\$0	\$0	\$0	\$9 973
Sri Lanka	Moyenne	Non	96 165	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$50 909	\$100 877
Soudan	Moyenne	Non	< 400t	\$9 973	\$0	\$28 105	\$18	\$38 096
Tanzanie	Basse	Non	4 234	\$9 973	\$11 891	\$0	\$2 320	\$24 183
Thaïlande	Moyenne	Non	20 964	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$11 098	\$61 067
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	< 400t	\$9 973	\$0	\$112 420	\$47	\$122 440
Vanuatu	Moyenne	Non	< 400t	\$9 973	\$0	\$28 105	\$95	\$38 173
Yémen	Moyenne	Non	32 374	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$17 138	\$67 107
<b>Total</b>				<b>309 155</b>	<b>309 155</b>	<b>1 236 621</b>	<b>1 236 621</b>	<b>3 091 553</b>

\*Le total des contributions peut s'écarter de la somme des quatre composantes en raison des arrondis

Tableau 14. Barème indicatif de contributions pour 2015 (en USD)

Pays	Classification Banque Mondiale (2012)	Membre OCDE	Prises moyennes pour 2010-2012 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)*
Australie	Haute	Oui	5 385	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$14 519	\$157 256
Belize	Moyenne	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$29 769	\$183	\$40 515
Chine	Moyenne	Non	65 407	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$37 985	\$91 415
Comores	Basse	Non	5 328	\$10 563	\$13 098	\$0	\$2 904	\$26 565
Érythrée	Basse	Non	962	\$10 563	\$13 098	\$0	\$471	\$24 132
Communauté européenne	Haute	Oui	183 194	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$488 574	\$631 311
France (Terr.)	Haute	Oui	19 978	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$71 585	\$214 322
Guinée	Basse	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$0	\$124	\$10 688
Inde	Moyenne	Non	143 708	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$89 186	\$142 616
Indonésie	Moyenne	Non	356 862	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$190 805	\$244 236
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	168 437	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$103 965	\$157 395
Japon	Haute	Oui	19 901	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$46 334	\$189 071
Kenya	Basse	Non	736	\$10 563	\$13 098	\$0	\$370	\$24 032
Corée, République de	Haute	Oui	2 196	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$7 799	\$150 536
Madagascar	Basse	Non	8 650	\$10 563	\$13 098	\$0	\$4 899	\$28 561
Malaisie	Moyenne	Non	26 498	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$15 851	\$69 282
Maldives	Moyenne	Non	98 100	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$56 221	\$109 651
Maurice	Moyenne	Non	774	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$330	\$53 761
Mozambique	Basse	Non	< 400t	\$10 563	\$13 098	\$0	\$2 069	\$25 731
Oman	Haute	Non	22 604	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$13 322	\$156 059
Pakistan	Moyenne	Non	52 940	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$31 251	\$84 681
Philippines	Moyenne	Non	636	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$686	\$54 116
Seychelles	Moyenne	Non	75 911	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$40 723	\$94 154
Sierra Leone	Basse	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$0	\$0	\$10 563
Sri Lanka	Moyenne	Non	96 165	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$56 650	\$110 080
Soudan	Moyenne	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$29 769	\$19	\$40 351
Tanzanie	Basse	Non	4 234	\$10 563	\$13 098	\$0	\$3 617	\$27 279
Thaïlande	Moyenne	Non	20 964	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$8 886	\$62 316
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	< 400t	\$10 563	\$0	\$119 076	\$34	\$129 673
Vanuatu	Moyenne	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$29 769	\$107	\$40 439
Yémen	Moyenne	Non	32 374	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$20 362	\$73 792
<b>Total</b>				<b>327 458</b>	<b>327 458</b>	<b>1 309 832</b>	<b>1 309 832</b>	<b>3 274 579</b>

\*Le total des contributions peut s'écarter de la somme des quatre composantes en raison des arrondis